Questions orales

M. Stevens: Pendant le congé de Noël, comme nous nous attendions à ce que les membres du comité désirent certains renseignements comme ceux auxquels le député a fait allusion, nous en avons discuté avec les intéressés, y compris Rimgate, M. Dornier et les dirigeants de Boeing. J'ai le plaisir de pouvoir dire aux députés que nous sommes prêts à mettre les documents pertinents à la disposition du comité. Nous devrons en exclure certains qui contiennent des renseignements commerciaux confidentiels. Néanmoins, sauf à cette exception près, nous sommes prêts à communiquer ces documents et notamment la lettre d'intention de même que le mémoire d'Arthur Andersen et le document Royal-Lepage. Nous communiquerons également le résumé de l'étude de marché APS. J'ai toute une liste des documents qui seront fournis.

Une voix: Déposez-la.

M. Stevens: Je crois que les membres du comité vont peutêtre se réunir cet après-midi. J'attends qu'ils nous disent de quelle façon ils souhaitent que ces documents soient communiqués, non seulement aux députés, mais au public.

Des voix: Bravo!

LA LOI SUR LA FAILLITE

LES DISPOSITIONS TOUCHANT LES AGRICULTEURS ET LES

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Lors de la Conférence des premiers ministres, à Halifax, le premier ministre a annoncé qu'il allait modifier la Loi sur la faillite en vue de répondre aux besoins des agriculteurs menacés de faillite. Le ministre de l'Agriculture a déclaré que cette loi renfermerait de nombreux pouvoirs et qu'elle serait proposée en urgence et en priorité sans doute avant Noël. Puisque cette intervention d'urgence ne s'est pas concrétisée, pourquoi le gouvernement a-t-il décidé de suivre l'avis des banques plutôt que celui des trois partis de la Chambre, qui, en juin 1984, sont convenus de prévoir une procédure pour permettre aux agriculteurs et aux pêcheurs d'avoir droit à un examen effectué par un tiers et à une diminution automatique de dette?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je tiens à préciser au député que le gouvernement ne suit pas l'avis des banques . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Wise: ... ni automatiquement celui des partis d'opposition. Le gouvernement actuel écoute les associations agricoles du pays qui sont en mesure de lui fournir les meilleurs renseignements possibles.

Je tiens à tirer les choses au clair au sujet d'une ou deux remarques faites par le député. J'ai dit que nous espérions et que nous souhaitions être en mesure de proposer ce projet de loi avant Noël. Cependant, en même temps, par honnêteté et franchise envers les localités agricoles du pays, j'ai signalé à toutes les réunions sans exception que nous ne pourrions peutêtre pas respecter ce délai.

LE RÔLE DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, ma question supplémentaire, qui porte sur le même sujet, s'adresse au solliciteur général. Quelles directives ce dernier a-t-il donné aux agents de la GRC qui accompagneront les personnes envoyées comme séquestres dans les exploitations agricoles, même si ces prétendus séquestres n'ont aucun document légal leur donnant accès aux propriétés en question? En même temps, ces agents refusent de répondre à l'appel d'un agriculteur qui est en difficulté financière s'il demande une protection contre les personnes qui menacent ses troupeaux, ses machines ou son grain. Le ministère du solliciteur général applique-t-il une politique à ce sujet?

L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, si le député souhaite porter un cas particulier à mon attention, je serai heureux de faire faire une enquête.

L'ÉCONOMIE

LES TAUX D'INTÉRÊT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le 26 juillet 1984, pendant la campagne électorale, le député d'Etobicoke-Centre a déclaré à la Gazette que la politique qui consiste à relever les taux d'intérêt pour défendre le dollar avait des conséquences beaucoup plus graves qu'un affaiblissement du dollar. Les Canadiens seront étonnés d'apprendre qu'en janvier 1986 le taux d'escompte d'une année à l'autre est plus élevé qu'il ne l'était en janvier 1985, en janvier 1984 et en janvier 1983. Ce mois-ci, le taux d'escompte est le plus élevé que l'ont ait connu en janvier depuis 1982. Le gouvernement at-il maintenant pour politique de laisser grimper les taux d'intérêt pour défendre le dollar?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la réponse est tout simplement non. Le 4 septembre 1984, le taux d'escompte s'élevait à 12.39 p. 100. Le député le sait, ce taux est présentement inférieur de plus de 2.5 points à ce qu'il était alors. Voilà qui montre bien l'orientation de la politique de notre gouvernement.

Je ferai remarquer au député qu'en sa qualité d'ancien banquier il devrait comprendre que les taux d'intérêt fluctuent et qu'il faudrait plutôt tenir compte des résultats des programmes de notre gouvernement. Environ 450,000 emplois ont été créés depuis le 4 septembre 1984. Voilà de bons résultats qu'apprécient les Canadiens.

Des voix: Bravo!